

PROCÈS-VERBAL d'une réunion du conseil d'administration provisoire de la Corporation « LA CITÉ DE LA CULTURE ET DU SPORT DE LAVAL » tenue le 10 novembre 2009 à 11 :00 heures à laquelle sont présents :

MM. Richard Fleury, Jean-Marc Melançon et Gaétan Vandal, étant tous les administrateurs provisoires de la Corporation, et formant quorum du conseil d'administration provisoire.

CA-2009-11-10/001

ORDRE DU JOUR

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que l'ordre du jour de la présente réunion soit adopté tel que soumis.

(Réf : 1.2)

CA-2009-11-10/002

**APPROBATION DES
PROCÈS-VERBAUX ANTÉRIEURS**

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration provisoire tenue le 2 septembre 2009, tel que soumis.

(Réf : 1.3)

Secrétaire-
trésorier

CA-2009-11-10/003

APPUI DES GOUVERNEMENTS

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'entreprendre les démarches en vue de préparer un document devant présenter le projet d'un complexe multifonctionnel culturel et sportif devant supporter éventuellement un Appel d'intérêt en vue de rechercher un partenaire privé pour la réalisation du projet.

(Réf : 2.0)

CA-2009-11-10/004

MODIFICATION AU RÈGLEMENT 2009-1

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter le Règlement 2009-4 suivant le texte ci-après :

RÈGLEMENT N^o 2009-4

**RÈGLEMENT MODIFIANT LA DÉTERMINATION
DES MEMBRES ACTIFS DE LA CORPORATION**

**LA CITÉ DE LA CULTURE ET DU SPORT DE
LAVAL**

1. L'article 2.3.1 du Règlement 2009-1, adopté le 24 août 2009, est par le présent règlement abrogé et remplacé par le texte suivant :

Secrétaire-
trésorier

2.3.1. Le conseil d'administration de la Corporation choisit et accepte comme membres actifs de la Corporation, conformément à l'article 6.1.2 de ses Lettres patentes, cinq (5) personnes comme suit :

Deux (2) personnes à même une liste fournie par le Comité exécutif de Ville de Laval;

Une (1) personne à même une liste fournie par le Comité exécutif ou à défaut par le conseil d'administration de la Corporation de la salle André-Mathieu;

Une (1) personne à même une liste fournie par le Comité exécutif ou à défaut par le conseil d'administration de Corporation du Complexe Sports de Glace Laval inc.;

Une (1) personne à même une liste fournie par le Comité exécutif de La Chambre de commerce et d'industrie de Laval.

2. La susdite disposition entrera en vigueur uniquement après la ratification du présent règlement par les membres provisoires aux termes d'une assemblée générale spéciale, de même que le dépôt d'une « Demande pour Lettres patentes supplémentaires » à être déposée au registraire.

LE PRÉSENT RÈGLEMENT N^O 2009-4 DE LA CORPORATION, AUSSI DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE « RÈGLEMENT MODIFIANT LA DÉTERMINATION BANCAIRE DE LA CORPORATION LA CITÉ DE LA CULTURE ET DU SPORT DE LAVAL », A ÉTÉ ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PROVISoire EN DATE DU 10 NOVEMBRE 2009 ET RATIFIÉ PAR UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE DES MEMBRES PROVISoIRES DE LA CORPORATION TENUE EN DATE DU 10 NOVEMBRE 2009.

(Réf : 3.0)

CA-2009-11-10/005

**DEMANDE POUR LETTRES PATENTES
SUPPLÉMENTAIRES**

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. De modifier les Lettres patentes de la Corporation déposées au registre le 18 août 2009, plus particulièrement à la section intitulée « Autres dispositions » en remplaçant le texte de l'article 6.1.2 par le suivant :

Deux (2) personnes à même une liste fournie par le Comité exécutif de Ville de Laval;

Une (1) personne à même une liste fournie par le Comité exécutif ou à défaut par le conseil d'administration de la Corporation de la salle André-Mathieu;

Une (1) personne à même une liste fournie par le Comité exécutif ou à défaut par le conseil d'administration de Corporation du Complexe Sports de Glace Laval inc.;

Une (1) personne à même une liste fournie par le Comité exécutif de La Chambre de commerce et d'industrie de Laval.

2. D'autoriser monsieur Gaétan Vandal à signer tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution pour et au nom de la Corporation.

(Réf : 3.0)

Secrétaire-
trésorier

CA-2009-11-10/006

LEVÉE DE LA RÉUNION

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que la réunion soit levée à 12 :05 heures.

(Réf : 4.0)

(signé) M. GAÉTAN VANDAL

M. Gaétan Vandal, secrétaire-trésorier

COPIE CONFORME
CA 10 NOVEMBRE 2009

Secrétaire-
trésorier